



CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF (LICENCE)

| | |
|---------------------------------|---------------|
| ADMISSION A LA MARQUE NF | |
| N° 05/07.01 | du 19/05/2004 |

La Société :
RF-TECHNOLOGIES
Lange Ambachtstraat 40
9860 Oosterzele
BELGIQUE

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| MODIFICATIONS | |
| Indice : 05/07.02-a | Date : 31/01/2005 |

| | |
|--|---------------|
| RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF | |
| N° 05/07.02 | du 01/01/2005 |

Pour son usine de :
Oosterzele (Belgique)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Correspondant C.N.M.I.S. SAS | |
| Gisèle BOVO : Tél. 01.53.89.00.47 | |

| | |
|---|--|
| Date de fin de validité de la décision : | |
| 31/12/2005 | |

est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et des Règles de certification de l'application NF-Clapets coupe-feu et volets de désenfumage D.A.S. (Dispositifs Actionnés de Sécurité) pour les produits suivants :

Types de produits :
CLAPETS A SECTION CIRCULAIRE
COUPE-FEU 2 HEURES – 500 PASCAL

Identification des produits et Caractéristiques certifiées spécifiques

| CEC2 + CEFT (autocommandé) | CEC2 + CENO (télécommandé) CEC2 + CENO + ME (télécommandé motorisé) |
|--|--|
| <p>Mode de commande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autocommande par déclencheur thermique taré à 70°C ± 7°C <p>Obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réarmable par action directe sur l'élément mobile après déclenchement à froid <p>Options de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact de position de sécurité (fin de course) - Contact de position d'attente (début de course) <p>Interdiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réarmement à distance interdit | <p>Mode de commande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autocommande par déclencheur thermique taré à 70°C ± 7°C - Télécommande électrique <p>Tension : Uc = 24Vcc ou 48Vcc T.B.T.S. Puissance : Pc = 3,5W Rupture ou émission de courant</p> <p>Obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact de position de sécurité (fin de course) - Réarmable après déclenchement à froid (peut être local ou à distance) <p>Options de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact de position d'attente (début de course) |
| <p>Fonctions supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts de position supplémentaires (début et fin de course) | <p>Fonctions supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts de position supplémentaires (début et fin de course) - Réarmement motorisé (+ ME) |
| <p>Endurance :</p> <p>Après 150 cycles d'endurance, les caractéristiques des produits sont restées dans les valeurs limites déclarées</p> | <p>Endurance :</p> <p>Après 300 cycles d'endurance, les caractéristiques des produits sont restées dans les valeurs limites déclarées</p> |

Caractéristiques certifiées communes à tous les produits

| | |
|---|--|
| <p><u>Domaine de validité :</u></p> <p>. Classement : Coupe-feu 2 heures</p> <p>. Pression : 500 Pascals</p> <p>. Dimensions : Diamètre nominal : Ø 200, Ø 250, Ø 315, Ø 355, Ø 400, Ø 450, Ø 500, Ø 560 et Ø 630mm</p> <p>. Surface libre (dm²) : $[(\text{Øn} - 2) \times \Pi]^2 / 4 / 10\ 000$</p> <p>. Sens du feu : Indifférent</p> <p>. Type de montage : Encastré</p> | <p>. Sens de montage : Axe de la lame horizontal <i>(selon PV de conformité NF S 61-937)</i></p> <p>. Sens de circulation de l'air : Indifférent</p> <p><u>Protection contre la corrosion</u></p> <p><u>Mode de fonctionnement :</u> A énergie intrinsèque uniquement</p> |
|---|--|

Ce certificat dispense le titulaire, pour les produits visés ci-dessus, de la présentation des procès-verbaux de conformité :

- à la norme NF S 61-937,
- à l'Arrêté du 3 août 1999 (pour les clapets installés en paroi béton).

La mise en œuvre des clapets sur cloisons légères nécessite le respect des spécifications reprises dans les Procès Verbaux d'essais de résistance au feu. Ces documents sont disponibles auprès des titulaires.

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que les produits désignés sont certifiés conformes à la norme NF S 61-937, à l'Arrêté du 3 août 1999 et aux caractéristiques complémentaires spécifiées dans les Règles de certification NF 264,
- que le système qualité de la société a été évalué conformément aux Règles de certification NF 264.

Il n'engage en aucun cas AFNOR CERTIFICATION et le C.N.M.I.S. SAS quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle les produits objets de ce certificat seront utilisés.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an à compter du présent certificat, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION et/ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles Générales de la marque NF et aux Règles de certification NF 26464.

Par mandat d'AFNOR CERTIFICATION

Le Directeur Général du C.N.M.I.S. SAS

Denis CLUZEL

